



Pour publication immédiate : 11/24/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

## LE GOUVERNEUR CUOMO MET LES NEW YORKAIS EN GARDE CONTRE LES ESCROQUERIES DURANT LA SAISON DES ACHATS POUR LES FÊTES

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a demandé aujourd'hui aux New Yorkais de se protéger contre les vols d'identité et d'être attentifs aux arnaques lors de Black Friday, de Cyber Monday et durant toute la période des achats pour les fêtes.

« Cette période où nous offrons des cadeaux est malheureusement considérée comme une excellente opportunité pour les cybercriminels et les arnaqueurs afin de duper les consommateurs insouciant, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. J'encourage tous les New Yorkais à rester vigilants et à être prudents lorsqu'ils effectuent leurs achats en cette saison des fêtes afin d'éviter d'être victimes de ces pratiques peu scrupuleuses. »

Black Friday et Cyber Monday marquent officiellement le début de la saison des achats pour les fêtes. Bien que ces journées soient censées être l'opportunité de dénicher des bonnes affaires, il s'agit également de la haute saison pour les arnaqueurs. Les fraudeurs profitent de la saison des achats pour les fêtes pour arnaquer les consommateurs et dérober leur argent et leur identité.

**Cesar A. Perales, Secrétaire d'État de New York, a déclaré :** « Les vols d'identité et autres types d'escroqueries sans scrupules sont plus courants durant cette partie de l'année et ces conseils et règles permettront de rendre cette saison de fêtes moins stressante et plus gratifiante pour les New Yorkais. Nous souhaitons que les New Yorkais soient conscients de leurs droits en tant que consommateurs et nous leur offrons des conseils précieux pour qu'ils puissent prendre leurs précautions face aux escrocs qui considèrent cette saison des fêtes comme une opportunité de leur voler leur argent durement gagné. »

**Margaret Miller, Directrice des systèmes d'information de l'État de New York, a déclaré :** « Les technologies actuelles rendent les achats en ligne incroyablement pratiques, en un seul clic ou une seule pression sur un écran. Bien que ces technologies facilitent grandement ces transactions pour le consommateur, elles facilitent également les cybercrimes pour les hackers. Les New Yorkais doivent être prudents lorsqu'ils réalisent leurs achats en ligne en cette période de fêtes et profiter de ces conseils afin de se protéger. »

**Ted Potrikus, PDG du Conseil de la vente au détail (Retail Council) de l'État de New York, a déclaré :** « Les grands et les petits commerçants new-yorkais sont prêts à fournir d'excellents produits, prix et services aux clients, de Main Street et des centres commerciaux à leur site Internet. Assurez-vous de réaliser vos achats auprès des vendeurs en qui vous avez confiance, gardez vos factures au cas où vous devriez échanger un article et surtout, n'hésitez pas à poser la moindre question à un employé du magasin ! Nous nous réjouissons de vous rencontrer dans les grands magasins de chaque recoin de l'État de New York ! »

Selon la Commission fédérale du commerce (Federal Trade Commission), les consommateurs du pays ont signalé plus de 1,7 milliard de dollars de pertes dues à des fraudes et vols d'identité en 2014. Le Centre de plainte pour les crimes en ligne (Internet Crime Complaint Center) du FBI a reçu des rapports de la part de plus de 14 000 New Yorkais en 2014 qui signalaient plus de 47 millions de dollars de pertes dues à des cybercrimes. Dans l'État de New York, il y a eu plus de 3 000 plaintes pour vol d'identité déposées par les consommateurs durant la dernière saison des fêtes entre novembre 2014 et janvier 2015. La ligne d'assistance téléphonique de la Division de la protection des consommateurs a également reçu des centaines d'appels durant la saison des fêtes de la part de consommateurs qui désiraient savoir comment éviter d'être victime d'arnaques.

La Division reçoit de nombreuses plaintes de consommateurs via son Unité d'assistance aux consommateurs, elle essaie d'agir en tant que médiateur lorsque la situation le permet et relaie les plaintes aux agences fédérales, d'État ou locales légalement autorisées à prendre des actions appropriées. Parmi d'autres problèmes, l'Unité d'assistance aux consommateurs agit en tant que médiateur et résout les plaintes concernant les remboursements et les échanges de produits, les contestations de carte de crédit et l'atténuation des vols d'identité.

Afin de maximiser les chances d'obtenir de bonnes affaires tout en minimisant les risques d'arnaques et de vols d'identité, il est conseillé aux consommateurs de faire leurs achats auprès de vendeurs réputés et d'être prudents en ligne. La Division de protection des consommateurs de l'État de New York et le Bureau des services liés aux technologies de l'information de l'État de New York offrent les conseils suivants :

#### **Effectuez vos recherches.**

- **N'achetez qu'auprès de vendeurs et de sites Internet que vous connaissez et en qui vous avez confiance.** Ne consultez aucun site en cliquant sur un lien qui vous a été envoyé par e-mail, trouvé sur un blog ou une publicité. Le site Internet vers lequel vous serez redirigé peut avoir exactement la même apparence que le véritable site Internet, mais il peut s'agir d'un faux bien contrefait. Si vous avez des doutes quant à la légitimité ou la sécurité d'une boutique ou d'un site Internet, il est préférable de ne prendre aucun risque.
- **Faites attention aux publicités trompeuses.** Assurez-vous de comprendre l'offre et de lire les clauses indiquées en petits caractères. Ne vous laissez pas tromper par des offres alléchantes, à moins de vous assurer qu'elles sont

légitimes en contactant le vendeur et en posant des questions avant d'effectuer un achat.

- **Réfléchissez-y à deux fois avant de cliquer sur un lien envoyé par e-mail ou sur des publicités qui apparaissent.** Lorsque vous recevez des offres non sollicitées par e-mail ou que des publicités apparaissent et qu'elles semblent provenir de véritables magasins, méfiez-vous de leur origine. En plus de pouvoir contenir un virus, ces publicités peuvent être des arnaques visant à dérober votre argent ou à vous vendre des produits contrefaits.
- **Consultez les politiques de remboursement, de livraison/de traitement et les dates de livraison de la boutique.** Avant d'effectuer tout achat, informez-vous au sujet des politiques de la boutique. Vérifiez l'état dans lequel un article doit être afin de pouvoir l'échanger et si la boutique impose des frais de restockage.
- **Faites attention aux arnaques potentielles liées à des dons pour des œuvres caritatives.** Réfléchissez-y à deux fois avant de cliquer sur des e-mails de demande de don. Versez un don en navigant sur l'adresse Internet fiable de l'œuvre caritative, jamais via un lien contenu dans un e-mail.

### **Protégez vos données personnelles.**

- **Protégez votre ordinateur et vos appareils mobiles.** [Maintenez votre logiciels antivirus et anti-spyware à jour, ainsi que votre pare-feu.](#) Méfiez-vous des téléchargements gratuits ; ce qui est gratuit pourrait vous coûter cher. Les écrans de veille, les cartes électroniques et autres téléchargements de saison gratuits peuvent contenir des virus.
- **N'utilisez pas les réseaux Wi-Fi publics pour vos opérations bancaires en ligne ou pour effectuer des achats en ligne.** Les données personnelles ne doivent jamais être envoyées via une connexion sans fil non protégée dans des endroits publics.
- **Protégez votre réseau Wi-Fi domestique.** Assurez-vous d'avoir le contrôle sur qui dispose d'un accès administratif, et que les utilisateurs qui se connectent à votre réseau utilisent un mot de passe sécurisé. Les paramètres de cryptage doivent être activés et avancés.
- **Sécurisez votre achat.** Vérifiez que l'adresse du site commence bien par « https ». Le « s » signifie sécurisé et indique que la communication avec la page Internet est cryptée, protégeant ainsi vos données.
- **Prenez des précautions en matière de mots de passe pour vos comptes en ligne.** Utilisez des mots de passe différents pour chaque compte en ligne, particulièrement pour les comptes liés à vos données financières. Créez des mots de passe longs et complexes à l'aide de lettres minuscules et majuscules, de caractères spéciaux et de chiffres. Il est généralement recommandé d'avoir un mot de passe d'au moins 10 caractères. Envisagez de modifier vos mots de passe après la fin de la saison des achats pour les fêtes. Assurez-vous de vous déconnecter d'un site Internet après avoir terminé votre transaction en ligne.
- **Évitez les offres non sollicitées.** Lorsque vous réalisez des achats en ligne, entrez vous-même le nom du site que vous souhaitez consulter plutôt que de

cliquer sur des offres envoyées par e-mail ou des publicités qui apparaissent, car elles comportent un risque de vol d'identité et de fraude.

**Si vous recevez un e-mail vous demandant des données personnelles ou financières, il s'agit vraisemblablement d'une arnaque.**

- **Ne répondez pas aux e-mails non sollicités vous demandant votre mot de passe, code PIN ou autre donnée confidentielle via e-mail.** Une organisation légitime n'entrera jamais en contact avec vous via les réseaux sociaux ou par e-mail pour vous demander vos données personnelles ou financières. Si l'e-mail semble provenir de votre banque ou société de carte de crédit, contactez-les immédiatement.

- **Payez à l'aide d'une carte de crédit.** Lorsque vous effectuez des achats en ligne ou en magasin, utilisez une carte de crédit plutôt qu'une carte de débit. Les cartes de crédit sont couvertes par la loi Fair Credit Billing Act, vous offrant ainsi une plus grande protection contre les facturations frauduleuses, et elle vous permet plus facilement de contester un article sur votre facture si vous ne l'avez pas reçu. Envisagez d'utiliser une carte de crédit différente pour vos achats en ligne, afin qu'une seule carte soit affectée en cas de violation du vendeur en ligne ou du programme d'autorisation de carte de crédit. Si vous payez en liquide, conservez votre ticket.

#### **Conservez des registres.**

- **Conservez une trace écrite.** Conserver un registre de vos transactions en ligne, y compris de la description du produit, du prix, des conditions, des garanties, les factures en ligne et les e-mails que vous échangez avec le vendeur.

- **Soyez attentif aux petits sommes sur vos extraits bancaires.** Les hackers utilisent des petites sommes en tant que test de validation. Tout débit que vous ne reconnaissez pas peut être un signe qu'une carte a été compromise.

#### **Réagissez si vous pensez avoir été victime d'un cybercrime.**

- **Contactez vos institutions financières.** Notifiez immédiatement votre banque, société de carte de crédit ou tout autre institution où vous disposez de comptes pour les avertir que quelqu'un essaie peut-être d'utiliser votre compte de manière frauduleuse.

- **Réinitialisez vos mots de passe.** Si vous avez été piraté, il y a un risque que les mots de passe de vos autres comptes aient été volés. Réinitialisez vos mots de passe de vos comptes essentiels en premier lieu, commencez par votre compte de messagerie électronique, puis par vos comptes financiers et autres comptes essentiels. Il est important de commencer par vos comptes de messagerie électronique car la réinitialisation des autres mots de passe vous sera habituellement envoyée par e-mail.

- **Gelez vos comptes de crédit.** Contactez les trois agences de crédit principales (Experian, Equifax et TransUnion) pour demander un rapport de solvabilité et faites placer une alerte de fraude et un gel de crédit sur votre compte.

- **Contactez votre bureau de police local.** Déposez une déclaration pour qu'il y ait un rapport officiel de l'incident.

Pour plus d'informations ou pour déposer une plainte contre une entreprise, consultez le site Internet de la Division de la protection des consommateurs du Département d'État de New York à l'adresse <http://www.dos.ny.gov/consumerprotection/> ou contactez la ligne d'assistance téléphonique de la Division au (800) 697-1220. La ligne téléphonique d'assistance aux consommateurs est disponible du lundi au vendredi, sauf les jours fériés fédéraux, de 8h30 à 16h30.

Suivez la Division de la protection des consommateurs sur les réseaux sociaux, sur Twitter à [@NYSConsumer](https://twitter.com/NYSConsumer) et sur [Facebook](https://www.facebook.com/NYSConsumer)

Pour plus de conseils et de ressources concernant la sécurité en ligne, y compris des avis en temps réel au sujet des nouveaux risques, des conseils quotidiens et de nombreux documents de sensibilisation faciles à utiliser, consultez le site Internet du Bureau des services liés aux technologies de l'information à l'adresse <http://www.its.ny.gov/>

Suivez le Bureau des services liés aux technologies de l'information sur Twitter à [@NYStateCIO](https://twitter.com/NYStateCIO) et sur [Facebook](https://www.facebook.com/NYStateCIO)

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418